

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Publié le 02/03/2023

ID : 001-200070118-20230228-DEL\_23\_02\_28\_05-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 février 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 28

Représentés : 5

Absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 22 février 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), Mme Marianne MORSLI, M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Romain COTTEY

**N°2023/02/28/05- Cession du lot n°1 du lotissement Extension du Parc Actival et de la parcelle cadastrée ZV n°249 en zone Agricole situés sur la commune de Saint-Didier sur Chalaronne**

VU les projets d'aménagement de l'Extension du Parc Actival déposés le 24 décembre 2020 et le 11 février 2022,

VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne et l'arrêté rectificatif en date du 23 mars 2021 accordant le permis d'aménager rectificatif de l'Extension du Parc Actival pour la création d'un lotissement de 4 lots maximum (découpage à la demande) à vocation de parc d'entreprises pour activités artisanales, industrielles ou de bureaux.

VU la délibération n°2021/12/14/06 du 14 décembre 2021 approuvant le projet modificatif d'aménagement de l'Extension du Parc Actival avec la création de deux lots et la suppression d'une partie de la voie interne,

VU la délibération n°2022/01/25/19 du 25 janvier 2022 autorisant la signature et le dépôt du permis d'aménager de l'Extension du Parc Actival, considérant que la modification du projet avec la suppression d'une partie de la voie interne implique de déposer un nouveau permis d'aménager,

VU la délibération n°2022/01/25/20 du 25 janvier 2022 fixant le prix de vente du lot n°1 à 31 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé et du lot n°2 à 29 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé de l'Extension du Parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne et du terrain en zone Agricole à 0.25 € HT/m<sup>2</sup>, qui a été rattaché aux lots n°1 et n°2 dans la mesure où il n'y avait pas d'intérêt à conserver ce terrain enclavé,

VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne en date du 11 mai 2022 accordant le permis d'aménager de l'Extension du Parc Actival pour l'aménagement d'un parc d'entreprises composé de deux lots,

VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne accordant l'autorisation d'engager les travaux sur la partie du Chemin en Bussière en date du 20 septembre 2022,

VU les avis du Service France Domaine en date du 15 décembre 2022,

VU l'arrêté de la commune de Saint-Didier sur Chalaronne d'autorisation de vente des lots avec différé des travaux de finition en date du 19 décembre 2022,

VU la délibération n°2023/02/28/04 du 28 février 2023 nommant "Impasse des Métaux" la voie interne créée dans le cadre de l'aménagement de l'Extension du Parc Actival,

VU le courrier d'engagement du 3 février 2023 de Monsieur Julien CORNEVIN représentant la SCI JUDOLEMYGO pour l'acquisition du lot n°1 de l'Extension du Parc Actival, d'une superficie de 2000 m<sup>2</sup> au prix de 31 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé et de la parcelle cadastrée ZV n°249 d'une superficie de 507 m<sup>2</sup> située en zone Agricole au prix de 0.25 € HT/m<sup>2</sup>, pour un prix total de **62 126.75 € HT soit 74 552.10 € TTC**,

VU l'avis favorable de la commission Economie et Voirie du 15 février 2023,

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur la cession du lot n°1 et de la parcelle cadastrée ZV n°249.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de vendre le lot n°1 de l'Extension du Parc Actival aux prix de 31 € HT/m<sup>2</sup> viabilisé et la parcelle cadastrée ZV n°249 du Parc Actival, à 0.25 € HT/m<sup>2</sup>, situés 34, Impasse des Métaux à Saint-Didier sur Chalaronne, d'une superficie totale de 2 507 m<sup>2</sup> à la SCI JUDOLEMYGO représentée par Monsieur Julien CORNEVIN, ou à toute autre société existante ou à créer, pour un prix total de **62 126.75 € HT soit 74 552.10 € TTC.**

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant ainsi que toutes pièces afférentes à cette affaire et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 28 février 2023

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Et de la notification le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX